

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1523 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1523

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 décembre 1962

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1962

Date du numéro

31 décembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation viagère de reversion de trente-quatre mille deux cent dix francs Djibouti (34.210) l'an est accordée à Mme Aourala Ali Mohamed, Somalie Darod Majertène, veuve de l'ex-agent auxiliaire Abdi Gouled décédé au mois de juillet 1962 à Burao (République Somalie). Cette allocation sera payable trimestriellement et à terme échu pour compter du 1er août 1962 sur le vu d'un certificat de vie délivré par les autorités compétentes du Territoire.